Elections européennes 2024 : La Fédération Française des Diabétiques part en campagne !

Dans l'Union Européenne, plus de 33 millions de personnes vivent avec un diabète, soit environ un adulte sur dix[1]. En France, le diabète touche près d'un adulte sur douze, représentant ainsi plus de 4 millions de personnes[2].

À l'approche des élections du 9 juin prochain, la Fédération Française des Diabétiques se mobilise pour faire entendre la voix des personnes atteintes de diabète. La Fédération formule des propositions concrètes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des patients et pour construire une Europe plus inclusive, qui protège tous ses citoyens !

Ainsi, elle invite les candidats et candidates à considérer les deux grands axes et propositions suivants avec sérieux et à intégrer les besoins spécifiques des personnes atteintes de diabète dans leurs programmes politiques.

Axe 1 : Protéger la santé des citoyens européens

Dans un premier axe, face à la situation sanitaire préoccupante au sein de l'Union européenne, la Fédération souligne l'urgence d'agir pour prévenir la survenue et les complications des maladies chroniques et cardiométaboliques telles que le diabète. Le vieillissement de la population, les modes de vie peu sains, le changement climatique et les disparités d'accès aux soins entre les États membres contribuent à une altération constante de la qualité de vie des personnes atteintes et à une augmentation très importante de ces affections, entraînant un fardeau sanitaire et économique croissant pour la société.

Pour contrer cette tendance alarmante, la Fédération propose plusieurs mesures visant à renforcer la prévention et la gestion du diabète, ainsi que d'autres maladies chroniques, au niveau européen.

A cet effet, la Fédération présentera aux futurs parlementaires européens plusieurs propositions phares :

- Renforcer la prévention primaire en agissant sur les facteurs de risques modifiables à savoir le tabac, l’alcool, la sédentarité ou encore l’alimentation délétère. Cela pourra passer par l’obligation d’apposition du Nutri-score dans tous les États membres de l'Union européenne, ou encore par la promotion de l’activité physique.
- La mise en place d'un plan de dépistage systématique du diabète au niveau européen, afin de permettre un diagnostic précoce et une prise en charge adéquate. Ceci permettrait de limiter à terme les complications graves associées au diabète et d'améliorer la qualité de vie des patients.
- La révision de la législation pharmaceutique européenne pour mieux gérer les pénuries de médicaments critiques. Des mesures doivent être intégrées pour garantir un approvisionnement stable en médicaments essentiels et éviter des pertes de chance inacceptables pour les patients.
- Prendre des mesures tarifaires qui permettent de rendre accessibles au plus grand nombre les innovations thérapeutiques et les évolutions technologiques afin d’améliorer les prises en charge et le recueil de données indispensables à la recherche.
- Soutenir la recherche sur le diabète, en mettant l'accent sur les spécificités des deux types de la maladie.

Axe 2 : Protéger les droits des personnes atteintes de maladies chroniques et mettre fin

à des discriminations insupportables.

La Fédération insiste sur la nécessité de protéger les droits des personnes atteintes de maladies chroniques. Aujourd’hui encore, il est consternant que des métiers tels que contrôleur et conducteur de train, marin, ou encore pilote d'avion, soient toujours inaccessibles aux personnes vivant avec un diabète, et cela à cause de l’application de textes, souvent européens, obsolètes.

La Fédération regrette les restrictions injustes auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec un diabète lors de l'obtention du permis de conduire. Ces limitations entravent non seulement leur vie sociale, mais aussi leurs opportunités professionnelles, suscitant ainsi de nombreuses incompréhensions et inquiétudes.

Ainsi, la Fédération plaidera auprès des candidats aux élections européennes :

- L’assouplissement des critères d'aptitude professionnelle dans le secteur du transport ferroviaire, ainsi que la fin des inaptitudes automatiques pour toutes les professions soumises à des normes européennes.
- L’assouplissement de la législation relative au permis de conduire, applicable aux personnes atteintes de diabète, dans le cadre de la révision de la directive 2006/126/CE.

La Fédération Française des Diabétiques se tient à l’entière disposition des candidates, candidats et de leurs équipes pour leur présenter les enjeux auxquels ces propositions répondent.

Elle appelle donc les futurs élus français au Parlement européen à prendre des mesures concrètes pour protéger la santé des citoyens européens, mais aussi à se mobiliser pour participer aux actions européennes en faveur de la lutte contre les maladies non transmissibles. Il est temps d'agir pour protéger la santé des citoyens européens et garantir une meilleure qualité de vie pour les personnes atteintes de diabète.

[1] Internationel Diabetes Federation. Atlas du diabète, 2021
[2] Assurance maladie. Data pathologie : diabète,2023